

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2782

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Regualification de l'avenue C - Validation du programme d'aménagement - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Farih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2782**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Requalification de l'avenue C - Validation du programme d'aménagement - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'avenue C est située à Saint Priest. Elle constitue la voie de desserte principale de la Cité Berliet en reliant d'est en ouest l'avenue Pierre Cot et le boulevard Henri Germain. Elle est occupée principalement par des habitations pavillonnaires, surtout dans sa partie sud, des activités industrielles appartenant à Renault Trucks et une crèche publique.

Ce secteur est aujourd'hui en plein développement. Il accueillera à terme environ 650 nouveaux logements dont 500 seront réalisés dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet. En complément, un nouvel équipement communal culturel est programmé dans l'ancienne ferme qui accueille aujourd'hui des associations culturelles et, prochainement, une maison de quartier.

Le programme de la ZAC Berliet prévoit la réalisation d'une place publique au contact de l'avenue C qui aura pour fonction de faire le lien entre l'ancienne cité ouvrière au sud et le nouveau quartier de logements au nord, et de créer une nouvelle centralité à l'échelle du quartier en accueillant quelques commerces de proximité supplémentaires et plus ponctuellement un petit marché.

Pour anticiper ces évolutions, la Communauté urbaine de Lyon souhaite engager, en cohérence avec l'aménagement de la future place publique qui sera livrée à l'automne 2013, les travaux de requalification de l'avenue C, voie de desserte principale qui constituera, à terme, le point d'ancrage du nouveau quartier.

Rappel des objectifs de l'opération

L'emprise actuelle de la voirie est de 27 mètres. Elle comprend une chaussée (environ 14 mètres), des trottoirs (de 5 à 7 mètres avec un traitement discontinu) et deux rangées de tilleuls dans un état sanitaire satisfaisant. Un marquage au sol matérialise le stationnement longitudinal, les bandes cyclables et les arrêts de bus de part et d'autre de la chaussée. Une opération de requalification est aujourd'hui nécessaire pour affirmer les caractéristiques urbaines de cette voie structurante qui deviendra à terme l'épine dorsale de la Cité Berliet.

Les objectifs recherchés dans le cadre de cette opération d'aménagement sont les suivants :

- requalifier la voirie existante,
- rapprocher les activités existantes et futures qui se développent le long de cette voie et de la future place de quartier,
- organiser et sécuriser les circulations modes doux,
- organiser et conserver une offre de stationnement équivalente le long de la voie,
- limiter la circulation des poids lourds de manière à limiter les conflits d'usages entre le secteur d'habitation et industriel,
- conserver, voire renforcer la qualité paysagère du site.

Descriptif du programme de l'opération d'aménagement

L'avenue C sera restructurée dans son emprise actuelle (530 mètres linéaires pour une emprise de 27 mètres de large, soit une surface de 14 310 mètres carrés). Le programme prévisionnel des travaux prévoit :

- le maintien de deux voies de circulation,
- le réaménagement des trottoirs et des places de stationnement de part et d'autre de la voie. L'objectif est de maintenir à minima l'offre de stationnement existante (environ 100 places) et de l'adapter aux besoins des équipements municipaux et des nouveaux commerces (dépose-minute, stationnement de courte durée, etc.),
- la création de deux pistes cyclables bilatérales en cohérence avec l'aménagement de l'avenue B et la 8° rue par la Communauté urbaine pour desservir l'îlot A de la ZAC Berliet,
- une mise aux normes des traversées piétonnes,
- la préservation des alignements d'arbres existants en les confortant par des plantations. Tout en conservant l'esprit de la cité Berliet, ces plantations participeront à la qualité paysagère et à l'apaisement du quartier situé au cœur d'un site industriel,
- une utilisation des matériaux, du mobilier et des plantations d'alignement faisant partie du vocabulaire usuel de la voirie sur le territoire de la Communauté urbaine. Cependant, la partie de l'avenue située au droit de la place sera traitée en plateau surélevé avec un matériau plus qualitatif qui rappellera celui de la place publique à créer.

Le coût prévisionnel de l'opération

Ces aménagements de voirie répondront à une exigence de juste qualité, à coût maîtrisé (ratio de 187 € TTC par mètre carré hors frais de maîtrise d'œuvre) cohérent avec les aménagements réalisés sur l'avenue B et la 8° rue).

Suite aux études préalables, le coût global de l'opération est évalué à 3 110 030 € TTC.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont évalués à 328 010 € TTC.

Les frais de maîtrise d'ouvrage sont évalués à 17 500 € TTC.

Les modalités de réalisation de l'opération d'aménagement

Il est précisé que la réalisation de cet équipement public d'infrastructure relève simultanément de la compétence de :

- la Communauté urbaine au titre de l'aménagement du domaine de voirie, des espaces piétonniers et/ou cyclables ainsi que des places publiques,
- la Commune de Saint Priest laquelle assure le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public évalués à 420 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération d'aménagement

Le maître d'œuvre pourrait être désigné en septembre 2012. A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, la consultation des entreprises pourrait être engagée à l'été 2013 pour un démarrage des travaux début 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de la requalification de l'avenue C à Saint Priest et le lancement des études de maîtrise d'œuvre préalables à la réalisation des travaux.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° OP06O2684 pour un montant total 345 510 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 72 830 € en 2012,
- 116 990 € en 2013,
- 155 690 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.